Argumentaire général :

Les Civic Tech sont l’ensemble des moyens se basant sur l’utilisation des données gouvernementales mises en ligne et sur la simplification possible de la communication entre citoyens et gouvernements. Ces technologies ont pour but “d’[ubériser](http://civictechno.fr/2016/01/16/cest-quoi-la-civic-tech/)” la politique, de l’améliorer et l’approfondir en augmentant la participation citoyenne, d’organiser différemment le foncitonnement de la démocratie.

D’après le dictionnaire Larousse, l’adjectif civique renvoie au citoyen, à ses droits et ses devoirs et à son rôle dans la vie politique. On comprend donc facilement que les Civic Tech visent à impliquer directement les citoyens dans la vie politique grâce aux technologies.

Les moyens mis en oeuvre dépendent donc principalement des nouvelles technologies, raison pour laquelle cette controverse est relativement récente.

De fait, de nombreuses questions sur ce sujet restent sans réponses claires. Et pourtant, il est peut-être ici question du futur de la démocratie.

Est-il envisageable de penser un système démocratique entièrement basé sur le numérique? Les Civic Tech auront-elles un réel impact ou resteront-elles seulement des gadgets donnant uniquement une illusion de modernisation? Les participations des citoyens à ces initiatives sont-elles réellement prises en compte? Dans quelle mesure les structures déjà existantes de la démocratie vont-elles être améliorées? Pourra t-on évoluer vers un état plate-forme? Comment les start-ups des Civic Tech vont-elles s’intégrer dans ce nouveau modèle de société?

De ces questions, et des réponses proposées par les différents acteurs, nous pouvons séparer ceux-ci en trois catégories. On trouve tout d’abord les acteurs permettant l’existence même des Civic Tech (les administrateurs des bases de données gouvernementales par exemple), ou ceux critiquant ces technologies. Un second groupe est constitué d’individus souhaitant une simple simplification des administrations et du gouvernement déjà en place. Enfin viennent ceux désirant modifier le gouvernement en place au profit d’une démocratie qu’ils jugent plus participative.



On trouve donc, tout d’abord, des acteurs participant à l’évolution technique des innovations. On trouve en leur sein les administrateurs des bases de données gouvernementales par exemple. Or ce sont sur ces données que se basent de nombreuses innovations. On trouve aussi ceux se prononçant sur lesdites innovations et leur impact possible.

Si il existe des sites comme [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr/), se basant sur l’initiative du gouvernement par le biais du projet Etalab, on trouve aussi d’autres bases de données ou ressources ayant pour origine des particuliers. On peut ici penser par exemple à [La fabrique de la loi](http://www.lafabriquedelaloi.fr/), site qui compile toutes les modifications des textes de lois effectuées. D’origines différentes, ces projets ont néanmoins pour but commun de rendre la sphère politique plus transparente, compréhensible et surveillable. Des questions se posent alors sur le traitement de ces données. S’il faut proposer un nouveau modèle de démocratie il faut s’interroger sur le modèle choisi pour le traitement de ces données. Un modèle de démocratie plus ouverte et transparent ne pourra être mis en place sans des acteurs proposant des données elles aussi ouvertes, transparente et facilement auditables. “C’est pourquoi il nous semble aujourd’hui urgent de réaffirmer l’aspect crucial pour tout projet numérique démocratique de reposer sur un code-source libre, assurant à l’ensemble des citoyens à la fois diversité, transparence, participation et collaboration, qui sont les principes mêmes régissant le « Gouvernement Ouvert ». https://www.regardscitoyens.org/civic-tech-ou-civic-business-le-numerique-ne-pourra-pas-aider-la-democratie-sans-en-adopter-les-fondements/

En deuxième catégorie se trouvent les acteurs désirant une simplification des gouvernements et administrations en place. Ceux-ci sont composés de manière très éclectique. Sont en effet rassemblées un grand nombre de personnes reconnaissant l’impact qu’auront inévitablement les nouvelles technologies et souhaitant maîtriser celui-ci. Les plus hautes instances européennes, le président de la République sont un exemple d’acteurs importants qui ont déjà commencé à la simplification des administrations et souhaitent la poursuivre. On peut penser par exemple à la mise en place par le conseil des ministres européens d’un système permettant de discuter d’un litige en ligne. Ou encore à [la loi numérique passée en 2016](https://www.republique-numerique.fr). Cette question est prise au sérieux par ces acteurs, c’est même l’un des points à propos duquel M.Hollande avait souhaité s’entretenir avec M.Macron, le souhaitant voir poursuivre le travail de simplification des administrations.

S’il existe déjà un certain nombre de systèmes, il y en a un nombre encore plus grand en projet, ou à leurs balbutiements. Des projets gouvernementaux encore une fois, comme avec les tests de vote en ligne dans certaines villes françaises, mais aussi des projets d’entrepreneurs ou d’associations. Change.org par exemple, site de pétitions en ligne, qui avait réuni [plus d’un million de signatures](https://www.change.org/p/loi-travail-non-merci-emmanuelmacron-loitravailnonmerci) contre la loi travail. On a ici un parfait exemple d’outil n’ayant pas pour but de se substituer au gouvernement, mais bien de simplifier la communication entre le gouvernement et la population.

Cependant il faut interroger l’impact réel de ces innovations et la mesure dans laquelle elles sont prises en compte. Comment les gouvernements prennent-ils réellement en compte les propositions des citoyens lors des prises de décision? *“Par exemple, le projet de loi sur la biodiversité a été totalement détricoté par le Sénat, très peu des contributions des internautes à la loi Lemaire sur le numérique ont été retenues, et le projet participatif de la canopée des Halles a abouti à une réalisation «discutable» et surtout à un flot de plaintes des riverains.” (article de Maurice Merchier dans la revue Le débat - Vers la transdémocratie ?)*

Enfin, dernier membre de cette catégorie, les citoyens. Même si nous ne sommes pas forcément personnellement impliqués dans un de ces projet, nous sommes les utilisateurs des applications, des bases de données, et des nouvelles technologies, et nous sommes ceux ayant intérêt dans une simplification de la communication avec le gouvernement.

Ainsi, les acteurs de cette catégorie nous apportent une première partie de la réponse aux questions que nous nous posons.

Les Civic Tech sont déjà là. La technologie continuera de progresser, et elle tend à simplifier les structures qu’elle envahit. Il sera nécessaire que le gouvernement les intègrent de quelque façon que ce soit. En effet, les premiers acteurs doivent être les politiques. Ils doivent être les premiers à utiliser ces technologies de façon massive afin de montrer une ouverture plus conséquente et de réinstaurer une confiance entre eux et les électeurs, principal défi à relever dans notre démocratie.

La troisième et dernière catégorie est nettement moins importante en taille, mais elle regroupe les acteurs les plus actifs et vindicatifs.

Le mot d’ordre semble être majoritairement le même chez lesdits membres de cette catégorie : Les nouvelles technologies peuvent et devraient remplacer le gouvernement en place, pour créer une démocratie plus participative, pour et par le peuple. On retrouve comme projet la possibilité de faire voter les lois par les citoyens en ligne, mais aussi qu’ils puissent en proposer. Stig est une des applications proposant une telle utilisation des nouvelles technologies. Enfin, il existe les projets comme maprimaire.org, qui proposent même de trouver et de propulser des citoyens aux postes à responsabilités pour des idées et une candidature qu’ils auront annoncée en ligne.

Cette dernière catégorie nous apporte la dernière partie de nos réponses sous la forme d’une possibilité. Les Civic Tech pourraient changer le gouvernement, il est encore bien trop tôt pour dire comment l’utilisation de ces technologies sera intégrée à la vie citoyenne. Des craintes, justifiées, sur la sécurité en ligne, ou même sur la constitutionnalité de tels projets et les régressions qu’elles pourraient impliquer vis-à-vis de certains de nos droits font que l’on s’oriente pour l’instant vers une simplification plus qu’un bouleversement des institutions démocratiques.

